

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 25/01/2023

Nombre de membres en exercice: 13

Présents à l'ouverture de la séance : 09

Quorum réuni

Étaient présents :

Mme BOISNARD

M. BOUFFORT

Mme HERCEG-GALESNE

M. LUCET

Mme BESNARD

M. GAISLIN

M. GUILLAUME

Mme SUBILEAU

M. TATIN

Étaient excusés:

M. DEPOUEZ

Mme KHAN

Mme LAMBART

Étaient absents:

M. ROUAULT jusqu'à 18h45

Secrétaire de séance :

M. BOUFFORT



SUBVENTIONS 2023**Le rapporteur,****Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif du CCAS ;

Expose aux membres du CCAS les demandes de subvention des associations dont l'objet présente un caractère social.

Après étude des pièces justificatives, il est proposé de fixer le montant des subventions pour 2023.

Le Conseil d'Administration après délibération**APPROUVE** : le versement d'une subvention pour les associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ACCORDÉ	VOTE
Association Pomme d'Api	Crèche parentale associative sur Pacé	120 000.00	Unanimité
UDCCAS 35	Fonctionnement du réseau de l'Union Départementale des Centres Communaux	609.45	Unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers retraités de Pacé	Aide aux veuves des pompiers (3 pacéennes)	294.00	Unanimité
Les restaurants du cœur	Aide aux plus démunis	1 200.00	Unanimité
APF France handicap	Accompagnement des personnes en situation de handicap	500.00	Unanimité
Association Française de Sclérosés En Plaques (AFSEP)	Accompagnement des personnes atteintes par la maladie et leurs aidants	150.00	Unanimité
L'Escale	Epicerie sociale & solidaire sur Pacé (perte denrées)	100.00	Pour : 8 Ne prend pas part au vote : 1
ABRA-LE-CORPS	Acquisition de matériel adapté pour favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap (1 pacéen)	400.00	Unanimité
TOTAL		123 253.45 €	

DECIDE: de verser la subvention accordée à la crèche parentale Pomme d'API en 3 fois, à savoir 2 acomptes et 1 solde.**AUTORISE** : M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération**VOTE** : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.Le secrétaire de séance,
Bertrand BOUFFORT


Le Président du C.C.A.S.
Hervé DEPOUEZ.

